

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

attribue le label EDUFORM
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 11 décembre 2020 et du 6 juillet 2021

Au GRETA des Côtes d'Armor (GCA)

de l'académie de Rennes
Sis : 19 bis Boulevard Lamartine
22000 SAINT-BRIEUC

n° Siret : 19220058200026

n° de Déclaration d'activité : 5335P001022

n° d'enregistrement : 11-12-20QA15

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes :

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Fait à Paris, le 29 juillet 2021

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA des Côtes d'Armor avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 15 décembre 2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24 décembre 2020.

En complément, la décision arrêtée le 20 juillet 2021 et publiée au bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021, étend le champ de labellisation du GRETA des Côtes d'Armor à la typologie d'actions d'apprentissage.

Les validités du label et de la certification expireront le 14 décembre 2024.

Sites du périmètre de labellisation :

Collège François Clec'h - BEGARD
Collège Jules Ferry - BOURBRIAC
Collège Gwer-Halou - CALLAC
Collège Thalassa - ERQUY
Collège Albert Camus - GUINGAMP
Collège Jacques Prévert - GUINGAMP
Collège Simone Veil - LAMBALLE
Collège Charles Le Goffic - LANNION
Collège Yves Coppens - LANNION
Collège François Lorant - MONCONTOUR
Collège Marie-José Chombart de Lauwe PAIMPOL
Collège Les 7 Iles - PERROS GUIREC

Collège Louis de Chappedelaine - PLENEE JUGON
Collège Jean Richepin - PLENEUF VAL ANDRE
Collège Jules Lequier - PLERIN
Collège Du Penker - PLESTIN LES GREVES
Collège Paul Le Flem - PLEUMEUR BODOU
Collège Eugène Guillevic - PLOEUCSUR LIE
Collège Lucie & Raymond Aubrac - PLOUAGAT
Collège François-Marie Luzel - PLOUARET
Collège La Grande Métairie - PLOUFRAGAN
Collège Jean Louis Hamon - PLOUHA
Collège Charles Brochen - PONTRIEUX
Collège Le Volazen - QUINTIN

Collège Anatole Le Braz - SAINT BRIEUC
Collège Jean Macé - SAINT BRIEUC
Collège Léonard de VINCI - SAINT BRIEUC
Collège Racine - SAINT BRIEUC
Collège Camille Claudel - SAINT QUAY PORTRIEUX
Collège Ernest Renan - TREGUIER
Lycée Auguste Pavie - GUINGAMP
Lycée Henri Avril - LAMBALLE
Lycée Félix Le Dantec - LANNION
Lycée Polyvalent et Professionnel Kerraoul dont DEME - PAIMPOL
Lycée Agricole Kernilien - PLOUISY
Lycée Chaptal - SAINT BRIEUC

Lycée Freyssinet - SAINT BRIEUC
Lycée Rabelais - SAINT BRIEUC
Lycée Ernest Renan - SAINT BRIEUC
Lycée Hôtelier La Closerie - SAINT QUAY PORTRIEUX
Lycée Joseph Savina - TREGUIER
LP Jules Verne - GUINGAMP
LP Félix Le Dantec - LANNION
LP Jean Monnet - QUINTIN
LP Jean Moulin dont IFAS (DEAS) et TIFS - SAINT BRIEUC
LP Freyssinet - SAINT BRIEUC
LP Joseph Savina - TREGUIER

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

¹ Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM ».

² Réglementation du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail